

## Plan d'action

Le rôle du plan d'action est de mettre en place une stratégie permettant de répondre aux enjeux identifiés dans le diagnostic. Plusieurs actions sont ressorties lors du forum agricole et ont été retravaillées avec les comités pour finalement proposer un plan d'action composé de 15 actions qui s'appuient sur les axes et la vision et qui permettront de répondre aux besoins du milieu agricole.

La période de mise en œuvre du plan d'action s'échelonne sur 5 ans. Lors de la dernière année de réalisation, un bilan sera réalisé, afin de vérifier l'atteinte des objectifs. Il faudra alors élaborer un nouveau plan d'action, toujours dans le but d'atteindre la vision d'avenir, tout en prenant compte de la nouvelle réalité et des actions déjà menées.

La vision 2033 représente l'idéal à atteindre. Le secteur agricole désire être reconnu par son milieu et, pour s'y faire, plusieurs actions doivent être réalisées afin de faire, en premier lieu, connaître l'agriculture et le secteur agroalimentaire et, en second lieu, reconnaître l'importance de l'agriculture au sein de la MRC et des communautés.

Le secteur agricole désire aussi être soutenu. Des actions de sensibilisation auprès des élus et du gouvernement devront être faites. Après la reconnaissance, le soutien est primordial pour assurer la pérennité des activités agricoles.

Finalement, des lieux de concertation devront être créés. La concertation doit se faire à différents niveaux. L'approche ascendante, aussi appelé « Bottom up », doit être utilisée pour s'assurer d'un travail bien fait. C'est une méthode qui consiste à concerter les personnes à la source avant de consulter les dirigeants. Ainsi, on s'assure de bien connaître les besoins et les préoccupations des personnes directement concernées. Donc, il faut initialement consulter les agriculteurs locaux et le milieu agroalimentaire, afin de connaître les carences et les problématiques du milieu. Puis, une table régionale peut être créée pour mettre en commun les préoccupations et les besoins du milieu. Finalement, les dirigeants doivent être informés des demandes du milieu et doivent favoriser la mise en place de solutions appropriées.

La démarche de concertation est déjà bien entamée avec la réalisation du PDZA, mais il reste encore à mettre en place une structure de concertation basée sur les besoins réels du milieu agricole et agroalimentaire.

Le plan d'action est divisé selon les 3 axes définis dans le diagnostic. Il est présenté sous forme de tableau comprenant 6 colonnes :

- Objectif : Le but à atteindre
- Actions : Ce qu'il faut faire pour atteindre le but
- Responsables : L'organisme attribué pour faire l'action

- Partenaires associés : Les organismes pouvant aider à accomplir l'action
- Temps : Durée nécessaire pour accomplir l'action
- Coût : Le coût nécessaire pour réaliser l'action

Le plan d'action n'est pas immuable, il doit pouvoir s'adapter aux changements. C'est pourquoi il est conseillé de revoir le plan d'action aux 5 ans, afin de l'adapter aux nouvelles réalités et aux besoins agricoles.

PROJET

**Axe 1 : Assurer la pérennité et l'occupation dynamique et optimale agricole par l'agriculture**

Objectifs	Actions	Responsables	Partenaires associés	Temps				Coût
				Court	Moyen	Long	Continue	
1.1. Favoriser l'occupation dynamique du territoire selon les potentiels de développement.	1.1.1.Sensibiliser les municipalités à adapter leur réglementation, afin de favoriser les projets agricoles viables.	MRC	Municipalités				X	\$
	1.1.2.Consolider les acquis. Sensibiliser le MAPAQ à maintenir ses programmes de drainage et de chaulage, ainsi qu'à poursuivre ses programmes de subvention pour l'amélioration des infrastructures.	MRC	MAPAQ, Clubs conseils en agroenvironnement (GCAA), UPA				X	\$
1.2. Offrir les services et les outils appropriés pour faciliter l'occupation dynamique et optimale du territoire agricole.	1.2.1.Mettre en place un outil permettant de connaître les terres disponibles et accessibles pour l'achat ou la location et facilitant les maillages entre vendeur et acheteur de terres.	MRC	CRAAQ (L'ARTERRE)		X			\$\$

**Axe 2 : Favoriser la connaissance et la reconnaissance du milieu agricole**

Objectifs	Actions	Responsables	Partenaires associés	Temps				Coût
				Court	Moyen	Long	Continue	
2.1. Informer et sensibiliser la population et les élus sur les retombées économiques, sociales et environnementales des activités agricoles.	2.1.1.Veiller à promouvoir le secteur agricole dans les écoles et auprès de la Chambre de commerce, des municipalités et des institutions.	MRC, UPA, MAPAQ	Les marchés publics (MPM et MPVDO), CSOB				X	\$
2.2. Créer ou supporter des initiatives visant le rapprochement des producteurs et des consommateurs.	2.2.1.Valoriser le marché public et l'achat local.	MPM, MPVDO, municipalités	MPVDO, MAPAQ				X	\$
	2.2.2.Favoriser le contact avec les fermes. Visites à la ferme (par le grand public et par les écoles).	UPA, municipalités	CSOB, UQAT, MRC			X		\$
	2.2.3.Permettre une meilleure visibilité aux entrepreneurs et aux entreprises de la MRC lors de Gala et de méritas (ex. : Gala de la Chambre de commerce).	CCVD, MRC, CCIM, CDE	MPVDO, MPM	X				\$
	2.2.4.Promouvoir le développement de projets agrotouristiques et récréatifs agricoles visant la reconnaissance et l'utilisation du territoire agricole.	Organismes de tourisme, municipalités	MRC, SADC, MAPAQ			X		\$\$
2.3. Favoriser et faciliter l'accès aux données agricoles.	2.3.1.Recenser et mettre à jour les terres en friches et les terres disponibles et accessibles pour l'achat ou la location.	MRC	Municipalités		X			\$\$
	2.3.2.Inventorier les entreprises qui ne sont pas inscrites au MAPAQ (Chevaux, -5000\$ de revenu) et documenter leurs besoins.	MRC	Municipalités		X			\$\$

**Axe 3 : Encourager et soutenir l'entrepreneuriat et l'innovation agricole**

Objectifs	Actions	Responsables	Partenaires associés	Temps				Coût
				Court	Moyen	Long	Continue	
3.1. Développer des outils soutenant et facilitant le travail des agriculteurs.	3.1.1.Répertorier et développer des initiatives de mentorat.	MRC			X			\$
	3.1.2.Demander au gouvernement de respecter sa volonté d'alléger la gestion administrative.	MRC	MAPAQ	X				\$
3.2. Offrir les services appropriés aux agriculteurs pour le démarrage, la diversification et l'évolution de leurs activités.	3.2.1.Faire connaître les services en accompagnement offerts par les différents acteurs locaux et régionaux.	MRC	MAPAQ, FADQ, Agriconseil, UPA		X			\$
	3.2.2.Appuyer les demandes de soutien financier des entreprises agricoles pour aider la relève et pour l'accès à du micro crédit et à du capital patient.	MRC	MAPAQ, FADQ, SADC, FIRA				X	\$
3.3. Créer un environnement favorable à la concertation entre les acteurs du milieu agricole et agroalimentaire.	3.3.1.Mettre en place un lieu de concertation qui permettra de favoriser une offre de produits diversifiés et d'être visionnaire pour le développement des marchés.	MRC	UPA, MPVDO, MAPAQ		X			\$

## Conclusion

Le PDZA a été élaboré entre octobre 2015 et février 2018, pour finalement être adopté en mars 2018. Il aura donc fallu près de deux ans et demi d'élaboration, plutôt qu'un an et demi comme planifié au début. Plusieurs facteurs expliquent ce retard, le principal facteur étant certainement que le document a entièrement été fait à l'interne, par une seule personne, et que l'élaboration du PDZA représentait la moitié, sinon moins, de sa tâche de travail.

Le PDZA reflète le territoire et le milieu agricole de la MRC de La Vallée-de-l'Or au moment de son élaboration. C'est un outil de planification qui a pour objectif la pérennité des activités agricoles.

Sans prétendre que le PDZA soit la solution absolue, il devrait permettre de mettre le secteur agricole en avant-scène sur le plan local. Sa reconnaissance permettra au milieu agricole de s'épanouir et d'obtenir le soutien nécessaire à son développement.

De plus, le PDZA a permis de mettre en lumière certaines lacunes et difficultés techniques dans les différentes étapes d'un projet agricole. Le plan d'action permettra de remédier à certains de ces problèmes et vise l'atteinte de la vision d'avenir.

### Mise en œuvre

Afin d'éviter que le PDZA ne soit mis de côté, un comité de mise en œuvre sera constitué. Il aura pour mandat de définir des indicateurs de résultats pour chaque action et le moyen de les atteindre.

Sa mission sera de s'assurer de la réalisation des actions par les responsables et partenaires associés, tel que défini au plan d'action. Un bilan devra être réalisé à la fin des cinq années établies pour réaliser le plan d'action. Il permettra de revoir les objectifs et les actions à réaliser pour l'atteinte de la vision.